



Agrégation*

Capsule d'information
Le 24 août 2012

Savez-vous que votre dossier consolidé doit être déposé au bureau du vice-rectorat aux ressources humaines avant le 15 septembre.

Vous avez des questions sur la préparation de votre dossier d'agrégation, il nous fera plaisir de vous aider.

Les membres du Comité d'application de la convention collective

418 656-2955

** Seul le texte de la convention collective a valeur légale.*